



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime
de la Méditerranée
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le **03 DEC 2020**
N° 51639/PREMAR MED/AEM/NP

Le vice amiral d'escadre Laurent Isnard
préfet Maritime de la Méditerranée

au

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

- OBJET** : commune de Cannes - concession d'utilisation du domaine public maritime.
- RÉFÉRENCES** : a) article R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;
b) avis de la commission nautique locale du 05 octobre 2020 ;
c) bordereau d'envoi n° 2020/555 du 1^{er} décembre 2020.

Par lettre référencée, vous avez sollicité mon avis conforme sur la demande de renouvellement de la concession d'utilisation du domaine public maritime formulée par la commune de Cannes portant sur le ponton de la Darse, situé boulevard du Midi-Louise Moreau, dont la superficie sera légèrement augmentée.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à ce projet de réhabilitation d'un ouvrage existant.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,
le commissaire général Thierry Duchesne
adjoint au préfet Maritime,
chargé de l'action de l'Etat en mer,

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n° *322* chrono)